

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 15 juin 2011 (14.30 h)

ORDRE DU JOUR :

Visite du centre de rétention et des structures d'attente pour demandeurs d'asile
déboutés à Luxembourg-Findel

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Fernand Boden, M. Félix
Braz, M. Félix Eischen, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M.
Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, Mme Lydie Polfer

M. Fari Khabirpour, Directeur du Centre de Rétention
M. Vincent Sybertz, Directeur adjoint

Mme Rita Brors, Service des Relations internationales
Mme Francine Cocard, Service des Relations publiques

Excusés : M. Xavier Bettel, M. Fernand Etgen, Mme Marie-Josée Frank, M. Marcel
Oberweis, M. Michel Wolter

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Visite du centre de rétention et des structures d'attente pour demandeurs d'asile déboutés à Luxembourg-Findel

Le Directeur du Centre de Rétention présente les locaux et donne les
explications afférentes. Il peut en être retenu ce qui suit.

Le Centre de Rétention sera fonctionnel vers mi-juillet, la date du 4 juillet ne
pouvant probablement pas être respectée.

L'accueil

Le premier accueil des personnes placées en rétention est un moment crucial pour le séjour au Centre de Rétention. L'architecture du Centre permet d'accueillir les personnes concernées par le personnel du Centre sans que les agents de Police aient besoin d'entrer dans les locaux. Un premier entretien avec un psychologue se fait immédiatement dans une salle située proche de l'entrée. Un certificat d'aptitude doit avoir été établi par un médecin avant l'entrée du retenu au Centre, faute duquel le personnel du Centre peut refuser la rétention. Par ailleurs, la visite d'un médecin doit obligatoirement avoir lieu endéans les premières 24 heures de la rétention. Des bureaux pour les visites des avocats, un bureau pour les représentants d'ONG et une salle de consultation médicale se trouvent à proximité des locaux d'accueil.

Les unités de vie

Le Centre dispose de plusieurs unités de vie conçues pour 16 personnes chacune et isolées l'une de l'autre. Chaque unité de vie comprend des cellules pour une respectivement deux personnes, une salle de douches avec 4 cabines, une cuisine, un local de surveillance ainsi qu'un accès à une cour extérieure. Pendant la journée, les retenus ont accès aux parties communes (salle informatique, bibliothèque, salle de loisirs, salle de fitness, cour, champ de sport), tandis que les cellules restent fermées pendant la nuit. Les horaires exacts de fermeture ne sont pas encore fixés officiellement, mais peuvent se situer entre 22 et 6 heures. En cas d'incendie, les portes doivent être ouvertes mécaniquement par l'agent de surveillance en poste. A l'exception de la cour extérieure et des cellules qui sont considérées comme espace privé, il est interdit de fumer.

Les cellules ont une surface de 7,6 m² (1 personne) respectivement de 9 m² (2 personnes). Elles disposent d'une télévision et d'une unité lavabo-WC en inox.

Une unité de vie est conçue pour les familles, pouvant accueillir 28 personnes au maximum. Les cellules s'y distinguent par une porte communicante entre deux cellules. Il est prévu que le séjour de familles ne dépassera pas 72 heures.

Le Centre de Rétention peut accueillir un maximum de 88 retenus.

Le personnel

Le personnel du Centre de Rétention se compose de 27 agents de rétention et de 27 agents de surveillance privés qui observent les espaces extérieurs et assurent le suivi dans la salle de contrôle (écrans liés aux 128 caméras à l'intérieur et à l'extérieur du Centre). Des changements ont été effectués, la loi ayant prévu un nombre trop élevé de postes de la carrière supérieure (psychologues, pédagogues, assistants sociaux), mais aucun poste d'agent de rétention. Le budget pour le recrutement du personnel se chiffre à un million d'euros.

Les locaux administratifs

Les bureaux du personnel et d'un agent de la Police scientifique ainsi qu'une salle de réunion pour le personnel se situent au deuxième étage.

Remarques critiques et suggestions

Les points suivants posant problème sont soulevés par le Directeur du Centre de Rétention et par des membres de la commission.

La Direction du Centre de Rétention n'a pas pu suivre le projet de construction dès le début, de sorte que seules des petites modifications ont pu être effectuées au cours des travaux. L'architecture présente quelques obstacles à un fonctionnement idéal :

- pour entrer dans la salle des douches, les retenus doivent traverser une partie de la cuisine ;
- les couloirs des unités de vies sont trop étroites pour pouvoir intervenir en cas d'une rixe ;
- les unités lavabo/WC sont placées à moins d'un mètre de la tête du lit ;
- le WC fait obstacle à l'accès du lavabo ;
- les cellules sont très limitées dans leur espace et aucune sphère intime n'y est possible ; le Directeur fait remarquer que ceci aurait comme effet positif que les retenus fassent davantage usage des parties communes du Centre pendant la journée.

Il est suggéré d'acquérir des œuvres d'art pour embellir les murs dans la zone d'accueil.

Le Président de la commission propose d'organiser une entrevue avec le Directeur du Centre de Rétention vers la fin de l'année, après quelques mois de fonctionnement.

Luxembourg, le 20 juin 2011

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot